



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

DÉROGATION MINEURE
DM2025-90116

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **8 décembre 2025**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2025-90116**.

Cette demande, déposée par le propriétaire du lot 6 395 964, situé au 337, boulevard Jacques-Cartier, dans la zone C-34, vise à régulariser une aire de stationnement avec une implantation dérogatoire. L'article 12.2 du *Règlement de zonage (601-18)* prescrit qu'une aire de stationnement en cour avant ne peut pas empiéter dans la partie de la cour avant située devant le mur avant du bâtiment principal et que dans le cas d'un stationnement double, un empiétement maximal de 2 mètres devant le mur avant est autorisé. L'élément dérogatoire est donc l'aire de stationnement existante qui empiète devant le mur avant du bâtiment principal sur une distance de 10,5 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 8 décembre 2025 à 19 h 30** à l'Hôtel de Ville, situé au 50, rue Saint-Patrick à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 21^È JOUR DE NOVEMBRE 2025

Greffière,
Mélanie Poirier